



# ECOLE NOTRE DAME DE KERBONNE

## CIRCULAIRE PRIMAIRE



**ANNEE SCOLAIRE 2019 - 2020**

### **RENTREE SCOLAIRE**

#### **RENTREE**

La rentrée aura lieu le **LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019**. Tous les enfants du C.P au CM2 seront accueillis **exceptionnellement à 9 h 15**.

**Les listes de classes seront affichées contre le grillage situé face au petit bois.**

**Les enfants sont invités à rejoindre directement leur enseignant près de la liste de classe.**

La semaine des 4 jours est maintenue.

Un calendrier précis des vacances scolaires de l'année vous sera remis à la rentrée.

#### **HORAIRES**

**Matin : 08 h 45 - 11 h 45    Après-midi : 13 h 30 - 16 h 45    (ouverture du portail à 8 h 30 et 13 h 15)**

**ABSENCES** ➡ Merci de les **SIGNALER TOUS LES MATINS AVANT 10 H 15 ET d'apporter ensuite un justificatif écrit.**

#### **GARDERIE**

La garderie du matin a lieu tous les jours **sauf le jour de la rentrée** de 07 h 30 à 08 h 30 en BCD du CP au CM 2.

L'entrée se fait le matin au niveau de la porte blanche en bas de la rue Paul BERT.

#### **ETUDE**

L'étude a lieu tous les jours de 17 h 00 à 19 h 00 en B C D. Il s'agit d'une étude surveillée.

L'entrée se fait le soir par le portail de la rue Amérgo VESPUCCI.

Garderie du matin et étude du soir (tarif forfaitaire mensuel) : **29.50 €**

Nous proposons aussi la garderie au "tarif ticket" par tranche horaire.

1 ticket de 07 h 30 à 08 h 00                      **1.50 €**

1 autre ticket de 08 h 00 à 08 h 30              **1.50 €**

Idem pour l'étude du soir par tranche de 30 minutes : 17 h 00 - 17 h 30 ; 17 h 30 - 18 h 00 ;  
18 h 00 - 18 h 30 ; 18 h 30 - 19 h 00.

Tout dépassement de créneau horaire entraînera  **systématiquement**  la réclamation d'un autre ticket et après 19 h 00 une majoration de tarif.

***A NOTER*** : l'étude surveillée est assurée dans la salle de permanence du collège de 17 h 00 à 18 h 00, pour les élèves de CM.

*Nous avons aussi la chance d'avoir des bénévoles de l'ORB (office des retraités brestois) qui, nous l'espérons, continueront à apporter leur aide aux élèves de CP dans le cadre de la lecture, de 17 h 00 à 18 h 00.*

**RAPPEL** : un regroupement des garderies maternelle et primaire est mis en place à 18 h 30, heure à partir de laquelle l'accueil de tous les enfants a lieu en garderie maternelle. (entrée par la porte principale des maternelles, côté rue. Le portail des primaires est fermé à 18 h 30).

Nous vous précisons que les **chèques CESU** sont acceptés pour le règlement des frais d'étude et de garderie.

Il sera ainsi possible pour les personnes qui en sont bénéficiaires de **régler ces frais à l'avance, en une seule fois, en début d'année scolaire ou au début de l'année civile dans certains cas.**

**Il n'y aura pas de rendu de monnaie, ni de remboursement.**

Ne pas oublier d'en **faire la demande auprès de l'employeur**, en tenant compte des délais nécessaires. **Pour la rentrée de septembre prochain, il vous suffira de passer à l'accueil prendre vos forfaits, dès le mardi 20 août.**

### **SORTIE DES CLASSES**

Des règles de prudence et de discipline sont nécessaires. Les parents sont responsables de leurs enfants, après la classe, dès le franchissement de la grille ou avant 08 h 30 le matin (ouverture du portail).

**Des informations complémentaires concernant les badges permettant de mieux gérer la sortie des élèves vous seront apportées dans la prochaine circulaire.**

**Les voitures ne doivent pas stationner sur les passages protégés.**

**Tous les élèves entrent et sortent par la rue Amérigo Vespucci.**

**Aux abords immédiats de l'école (zone en pointillés jaunes), l'arrêt des véhicules est uniquement toléré, quelques minutes, pour déposer les enfants (pas de stationnement).**

**Nous vous invitons à vous garer près de l'église afin de ne pas encombrer les rues Paul Bert et Amérigo Vespucci.**

### **EVEIL RELIGIEUX**

L'école assure une heure d'éveil religieux par semaine. Cependant, pour accéder aux sacrements, les enfants doivent être inscrits en paroisse (plus de précisions à la rentrée).

### **TARIFS**

**\* COUT FORFAITAIRE DE LA SCOLARITE : 30.00 € / mois.** Ce tarif s'entend tous frais compris payable sur 10 mensualités ou 3 trimestres :

rétribution scolaire

cotisations diverses (auprès de la D.D.E.C et de divers organismes de l'enseignement catholique)

frais divers (photocopies, etc...),

sorties pédagogiques, animations,

adhésion en "individuelle-accident" à la Mutuelle Saint-Christophe,

fourniture des manuels scolaires (un chèque de caution vous sera demandé).

La réduction du coût de la scolarité pour le 3<sup>ème</sup> enfant s'élève à **15.00 €**

**\* SELF : Il fonctionnera dès le premier jour. LES TICKETS SONT VENDUS AU SECRETARIAT, de préférence, le matin – 25 rue Paul Bert, à **3.80 € le ticket.****

**Pour éviter toute confusion, il est rappelé la nécessité d'inscrire sur le ticket les nom, prénom, date et classe de l'enfant.**

Les parents, qui au vu de leur situation sociale peuvent bénéficier d'une subvention CCAS pour la cantine, sont invités à présenter leur avis de **CAF du mois d'août** au secrétariat de l'établissement.

**Cette démarche est à reconduire en janvier.**

### **AUX NOUVEAUX ELEVES UNIQUEMENT :**

Afin de mieux connaître leur future école, le Directeur, Monsieur GALLIOU, vous propose une visite des locaux le :

**jeudi 29 août 2019 de 16 h 30 à 18 h 00.**



Le Directeur, M GALLIOU et les enseignants

*Bonnes vacances à tous.*